

## **AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

Demande de dérogation mineure 21-001

Aux personnes intéressées

Demande de dérogation mineure numéro 21-001 au bénéfice de l'immeuble situé au **10, 1<sup>re</sup> Avenue**, à Chapais, lot numéro **4 959 474**, afin de régulariser **la marge avant du bâtiment principal donnant sur la 2<sup>e</sup> Rue**.

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 23 février 2021, le comité a recommandé à l'unanimité au conseil d'accorder la dérogation suivante:

Demande de dérogation mineure numéro 21-001 au bénéfice de l'immeuble situé au 10, 1<sup>re</sup> Avenue, à Chapais, lot numéro 4 959 474, afin de régulariser la marge avant dérogatoire du bâtiment principal, soit : La marge avant donnant sur la 2<sup>e</sup> Rue qui est implantée à 2,31 mètres de la ligne de lot avant de la propriété est en contravention de 3,69 mètres d'avec la marge de recul avant permise établie à 6,00 mètres en vertu du *Règlement de zonage 01345-A et ses amendements*.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 mars à 19 h, à l'Hôtel de Ville de Chapais située au 145, boulevard Springer, à Chapais.

**DONNÉ À, CHAPAIS, ce 25<sup>e</sup> jour de février 2021**

  
Mariève Bernier,  
Directrice générale et greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Gaétan Gravel, inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement, certifie par la présente, **qu'un avis public concernant** la dérogation mineure 21-001 a été affiché :

Hôtel de Ville (145 boul. Springer) le : 25 février 2021

Poste Canada (124 boul. Springer) le 25 février 2021

Site internet de la Ville de Chapais le: 25 février 2021

Site officiel ([www.villedechapais.com](http://www.villedechapais.com)) de la Ville de Chapais;



Gaétan Gravel, inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement